le trait d'union

dernière minute

Avril 2013

Le quartier du Moulin à Vent prend forme

Les 15 maisons de la première zone de construction du quartier du Moulin à vent sont presque toutes construites. Certains habitants ont même déjà pu investir les lieux.

Dans peu de temps les travaux définitifs de voirie pourront être engagés quand les deux dernières constructions seront réalisées.

Gageons, une fois le soleil revenu, que ce nouveau quartier se dotera bientôt de ses premiers brins d'herbe !

Aménagement et commercialisation réalisés par la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Anjou. SPLA : tél : 02 41 18 62 00.

Photo : Jean-Pierre MARTIN

Photo : Sylvie PIVERT

La bibliothèque dans la dynamique des animations

Pour Pâques, autour du thème de l'œuf et de la poule, plus de 50 enfants sont venus, soit le matin, soit l'après-midi, écouter les histoires narrées par Mado, Marie et Sylvie. Ensuite, petits et grands ont participé aux ateliers proposés avec utilisation de la feutrine : collage pour la décoration d'œufs, de poussins, de cloches, de lapins et couture pour la confection de poules.

La prochaine animation s'adresse à tous : enfants et adultes pourront venir découvrir l'Ile de MADAGASCAR sous forme d'une conférence et d'une exposition de photos réalisées par Jacques LABARRE.

Retenez dès à présent votre soirée du vendredi 17 mai, 20h30 à la Salle des Fêtes.

Le second pique-nique Corzéen

La municipalité vous propose pour la deuxième année, un moment de convivialité champêtre, ouvert à toutes et tous, **le dimanche 2 juin** sur l'espace du bord du Loir...

Venez nombreux et amenez votre bonne humeur, vos jeux de plein air, votre pique nique, un chapeau et pourquoi pas, votre vélo pour un petit tour de Corzé...

Mairie de Corzé

Secrétariat ouvert lundi, mercredi, jeudi et samedi de 9h à 12h
mardi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
http://www.corze.fr

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous pris auprès du secrétariat, le vendredi de 14h à 17h30 et le samedi de 9h à 12h

Mairie de Corzé
4 rue du Commerce
49140 CORZE

tel 02 41 18 56 30
fax 02 41 32 27 01
mairie@corze.fr

Consultez le site de la commune : http://www.corze.fr

Par arrêté 2013-012 en date du 25 février 2013, le préfet de Maine et Loire a apporté des exceptions à l'interdiction de brûler les déchets à l'air libre.

Le principe :
Il est interdit de brûler à l'air libre :
- Les déchets ménagers ou assimilés
- Les déchets issus des activités artisanales, industrielles, commerciales et agricoles
- Les déchets verts c'est à dire les tontes de pelouses, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, de débroussaillement, d'entretien de massifs floraux ou encore les feuilles mortes…

Pourquoi cette interdiction ?
Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts va augmenter la pollution atmosphérique. Les polluants émis dans l'air peuvent nuire à la santé.
Or, cette pratique du brûlage s'avère être une source prépondérante dans les niveaux de pollution mesurés dans l'air, et elle peut accroître la toxicité des substances émises dans l'air en cas de mélanges des déchets verts avec d'autres déchets du jardin (plastiques, bois traités).
Il est important de respecter cette interdiction car cela vise à améliorer la qualité de l'air.

Qui doit respecter cette interdiction ?
Tout le monde : les particuliers, les entreprises et les collectivités territoriales.

Que risque-t-on ?
En cas de non respect, une contravention de 450 euros peut être appliquée (article 131-13 du nouveau code pénal).

Quelques exceptions à cette interdiction concernant les déchets verts
Le brûlage à l'air libre est toléré hors zones urbaines et uniquement pour des déchets verts secs.
Les déchets verts secs sont des déchets dont le taux d'humidité n'empêche pas une combustion satisfaisante pour la qualité de l'air et qui ne produisent pas de fumées excessives.

Si vous êtes un particulier, vous pouvez brûler les déchets verts secs issus de votre production personnelle sans intervention d'une entreprise d'espaces verts. Vous veillerez à les brûler en dehors des zones urbaines, sans créer de troubles de voisinage et en respectant les horaires suivants :
- entre 11h et 15h30 en décembre, janvier, février
- entre 10h et 16h30 en mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre

Si vous êtes un agriculteur, vous pouvez brûler, dès lors qu'ils sont secs :
- Les résidus végétaux générés par votre activité agricole
- Les déchets verts issus des tailles des haies bocagères
- Les déchets verts issus de la taille et de l'arrachage de produits susceptibles d'être porteurs de maladies

Cette autorisation de brûlage à l'air libre est limitée à la période du 16 octobre au 15 mai entre 7h et 17h

Si vous êtes un propriétaire forestier, vous pouvez brûler les rémanents, dès lors qu'ils sont secs. Cette autorisation de brûlage à l'air libre est limitée à la période du 16 octobre au 15 février et du 1er avril au 15 mai entre 7h et 17h

La valorisation des dechets doit être privilégiée

Les particuliers, les professionnels, y compris les forestiers, les agriculteurs, viticulteurs, horticulteurs et arboriculteurs ainsi que les collectivités locales doivent privilégier la valorisation de tous les résidus végétaux.

Le compostage domestique
Pratiquement tous les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, épluchures de légumes, restes de repas,...
Cela permet ainsi de réduire vos déchets et de produire un amendement de qualité pour le sol.

Le paillage
La pratique du paillage permet de recouvrir le sol avec les déchets verts ce qui le protége et le fertilise durablement en même temps. En effet, la structure du sol en surface sera mieux préservée, les pertes en eau et la croissance des mauvaises herbes seront mieux limitées.
Si vous avez des parties ligneuses (bois) dans vos déchets verts, il vous faudra les broyer en copeaux avant de réaliser le paillage à l'aide d'un broyeur.

La tonte mulching
Vous pouvez déposer l'herbe broyée directement sur votre gazon.
Cela permet de limiter l'appauvrissement de votre sol en matières organiques dû à la tonte.

La collecte en déchèterie
Vous pouvez également amener vos déchets verts à la déchèterie la plus proche (c'est obligatoire pour vos déchets de jardin contenant d'autres types de déchets : plastiques, bois traités…).

Rappel de l'arrêté préfectoral
-Du 30 décembre 1999 concernant les activités privées
Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuse, perçeuses, raboteuses ou scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h.

Qu'elle est verte, la pelouse de mon école maternelle

Photo : Claude FOSSET

Après de multiples tentatives pour rester naturelle, je n'ai pu résister aux assauts des fonds de culotte et autres piétinements de nos chers bambins. Aussi, je suis devenue artificielle, mais resterai toujours verte, sans entretien et sans arrosage, pour le plaisir des yeux et des jeux de la cour de récréation ....

Communauté de Communes du Loir

Festival Fabul'eau — Rencontres Festives & Culturelles

l'Accueil de loisirs de Corzé prépare l'été

Bienvenue à bord du « Corzica », levez l'ancre pour une croisière de rêve !!! Nous vous présentons les escales durant votre voyage :

Au mois de juillet
- du 8 au 12 juillet
Ambiance galaswinga : le club du sport et de la détente
- du 15 au 19 juillet
L'intergalactique des zinzins : découverte des secrets de l'espace, sciences et astronomie
- du 22 au 26 juillet
De l'ombre aux projecteurs : réalisation de courts métrages et de spectacles d'ombres
- du 29 juillet au 2 août
« Les cartonnades » la fête des cartons !!! Créations en tout genre… meubles, déco, et course folle en cartons…

Au mois d'août
- du 19 au 23 août
Fête de la sardine chez la famille pirate
- du 26 août au 2 septembre
Voyage des sens : une traversée ethnique dans le monde des livres et de la musique

Des projets :
Création d'un flash mob, réalisation d'une vidéo « spot sur l'été », rencontres avec l'espace jeune et préparation du festival Fabul'eau organisé par la Communauté de Communes du Loir.

L'été de l'Espace Jeunes

L'été sera principalement guidé par nos différentes sorties habituelles et notre fonctionnement ponctué de sports, de loisirs, de détente, de projets, de rencontres et d'échanges. Cette période sera marquée par un doux parfum de culture et de découverte. Grâce au festival FABULEAU, nous avons envie de proposer un atelier HIP HOP et un atelier GRAFF. Nous participerons aussi à la réalisation du court métrage du projet PREVEN'SON. Ces deux projets sont pilotés pour FABULEAU par le service culturel et pour PREVEN'SON par le service Enfance Jeunesse, ces deux services dépendent de la Communauté de communes du Loir.
Les jeunes de l'Espace jeunes travaillent sur la mise en place d'un séjour de 5 jours et 4 nuits à la mer. Enfin le projet de passerelle avec l'accueil de loisirs de Corzé sera reconduit avec de nouvelles réflexions pour mettre en place des activités et des objectifs que nous souhaitons atteindre.

Affaires scolaires

Rythmes scolaires

La Municipalité, souhaitant disposer de temps de réflexion et de concertation, a fait le choix de reporter à la rentrée 2014 la mise en application de la **réforme des rythmes scolaires.**
Une **réunion publique** est fixée au **lundi 27 mai 2013 à 20 h** à la Salle des Fêtes de Corzé. Venez nombreux exprimer vos idées et vos attentes!

La **Fête de l'Ecole** aura lieu le 28 juin, à 19h à la **Salle des Sports**, elle sera précédée de la désormais traditionnelle **remise des dicos à 18h.**

A l'issue de cette fête, l'APE convie les parents à venir passer une soirée conviviale autour d'un repas thématique
Retenez bien la date!

«Sécurisation de la rue des Ecoles»

Afin de sécuriser les entrées et sorties de l'école élémentaire Adrien Tigeot et donc de réguler la circulation et le stationnement dans la rue des Ecoles et la rue du Val de Loir, un projet d'aménagement a été lancé par la Commune.

L'étude réalisée actuellement en concertation avec des représentants de l'école, des parents d'élèves et des riverains devrait permettre de commencer les travaux d'aménagement début 2014 sous réserve de l'obtention des financements attendus.

Photo : Patrick AMOUGOU

Si vous avez entre 10 et 17 ans et que vous êtes intéressé par ces projets, n'hésitez pas, rapprochez vous de l'Espace Jeunesse au 3 rue du commerce, en face de la mairie.

Ou bien vous pouvez **téléphoner** au **06 80 21 70 10.**

Les Ruralités à Fontaine Milon

Comme prévu, cette année, la commune de Fontaine Milon accueille les Ruralités les 24 et 25 août.

Le thème sera le végétal.

Nouveauté cette année, nous organisons le dimanche 25 août un marché alimentaire et végétal.

Si vous désirez participer, quelle qu'en soit la forme, à l'organisation de cette manifestation, n'hésitez pas à nous contacter.
Courriel : melanie.beaudoin-richard@akeonet.com
ou au 06 09 93 65 93

L'Office de Tourisme du Loir en Anjou

propose un programme de visites découvertes .

- en juin visites d'entreprises à Jarzé et Beauvau
- en juillet découverte du patrimoine de Chaumont d'Anjou
- en août découverte du patrimoine de Seiches-sur-le-Loir
- en octobre visites d'entreprises à Lézigné et une promenade nature.

Les dates précises ne sont pas encore définies mais vous pourrez trouver les informations sur le blog de l'Office de Tourisme http://tourisme-duloir-enanjou.over-blog.com/ ou en contactant l'Office de Tourisme

Contact : tourismeduloir.enanjou@gmail.com
Tél : 02 41 60 46 78
Portable : 06 79 98 44 79
Horaires: lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10h30 à 13h et de 14h à 18h

Il va falloir encore patienter,

avant d'emprunter les bords du Loir en voiture.

Les successions de pluies et crues rendent le chemin longeant le Loir impraticable, notamment aux véhicules. Plusieurs semaines seront nécessaires afin de pouvoir à nouveau circuler sans risque d'endommager ce passage très fréquenté.

La barrière remplira donc son office dans l'attente de jours meilleurs. La nature ayant tous les droits, merci de votre compréhension

Atelier informatique

L'Association Culturelle vous propose cette nouvelle activité.

Photos : Claude FOSSET

Si vous souhaitez apprendre ou vous perfectionner dans la pratique informatique (le programme sera établi en fonction des souhaits et besoins des participants),

venez vous informer le mercredi 15 mai 20h30,
Salles associatives.

Fauchage, fannage, andainage, pressage... d'hier à aujourd'hui.

La Fête des Foins s'installe dans la tradition corzéenne.

Pour la troisième fois, l'AMAS vous invite à leur manifestation, **l'agriculture sera mise en lumière le 16 juin.**
lors de la 7ème Fête des Foins organisée à Corzé par l'ASML.

Au programme :
Défilé de tracteurs, chevaux au travail, exposition et démonstration de tracteurs anciens...

Vous trouverez sur place :
Restauration, stands, produits artisanaux, jeux gratuits pour les enfants.
Tombola avec entre autre gros lot.... un tracteur de collection !!!

contacts :
02 41 32 81 26
ou 02 41 54 59 71

Directeur de publication : Augustin DERSOIR
Dépot légal 1er trimestre 1998
ISSN 1286 - 0441
Imprimeur : Atelier du Papier Recyclé 58 bd de Strasbourg 49000 Angers - imprimé sur papier 100% recyclé